

## **LE CENTRE NATIONAL DES ARTISTES-AUTEURS : UNE MAUVAISE IDEE**

Déjà formulée oralement à l'occasion des groupes de travail sectoriels, sans susciter ni enthousiasme ni soutien, le CAAP nous soumet désormais une version écrite de son projet de Centre National des Artistes-Auteurs.

Elle n'est pas plus convaincante mais elle est toujours aussi problématique et inefficace. Elle est surtout le plus mauvais service à rendre aux auteurs dans un contexte où ceux-ci n'ont nul besoin d'être « gérés » (drôle de vocable que « gérer la population des artistes-auteurs » qu'on n'imaginait pas pouvoir lire ailleurs que dans des notes de technocrates..) mais plutôt que leurs droits soient reconnus, que le soutien à la création ne faiblisse pas et que les institutions publiques prennent pleinement en considération les problématiques des auteurs.

A rebours de toute logique et de tout soucis d'efficacité, cette proposition de Centre National des artistes-auteurs se propose d'isoler davantage l'auteur et de le placer hors des politiques publiques qui structurent l'action du Ministère de la culture. Alors qu'il faudrait au contraire renforcer la place des auteurs dans les centres nationaux qui existent déjà (CNC, CNM, CNL..), améliorer les volets d'aides directes à la création qui leur sont destinées et faire du soutien à la création et aux auteurs un axe fort de la politique de ces centres et du Ministère de la Culture, le CAAP envisage pour les auteurs qu'ils fassent bande à part.

On se trouve là face à un projet politique, qui vise à remettre en cause les politiques sectorielles (politique du livre, du cinéma, de l'audiovisuel, de la musique..) parce que sectorielles. Le problème de cette démarche, c'est qu'elle repose sur un déni de réalité et qu'elle finira par faire une victime : la défense des auteurs.

C'est un déni de réalité car, qu'on le soutienne ou le conteste, le développement des politiques culturelles s'est fait autour des disciplines artistiques, de leur création jusqu'à leur diffusion. Il n'y a pas une politique publique de la culture en France mais des politiques sectorielles, structurantes et solidement installées. Croire que l'on pourra en changer aujourd'hui, en créant un centre national autour d'une profession, est une vue de l'esprit à laquelle aucune analyse sérieuse n'est susceptible de donner du crédit.

Pire, cela serait une très grave erreur. Le développement de ces politiques sectorielles a abouti dans certains secteurs, et particulièrement dans l'audiovisuel et le cinéma, à l'émergence d'établissements publics, qui peuvent bénéficier de taxes sectorielles liés à la distribution et à la diffusion des œuvres, lesquelles permettent ensuite de financer la création de demain (et donc le travail de création des auteurs !). L'établissement récent du Centre National de la Musique a aussi fait naître un acteur de poids dans le soutien à la filière musicale, dont les auteurs font partie. Le soutien à la création musicale et aux auteurs est d'ailleurs inscrit dans les objectifs prioritaires du Centre. A ce titre, la SACD a récemment pu conclure avec le CNM une convention afin de récupérer une partie des sommes versées aux producteurs et aux établissements de spectacle qui bénéficieront du fonds de compensation pour pertes de recettes de billetterie et éviter que les auteurs ne soient lésés.

En déconnectant les auteurs de ces centres nationaux sectoriels, ils sortiraient du champ de vision et d'intérêt de ces CNC et autres CNM. S'isoler, c'est se ghettoïser et prendre le risque de disparaître des radars des institutions et établissements qui sont légitimes, qui portent la politique du Ministère et qui sont ceux qui ont les moyens financiers d'agir. Pour le CNC, c'est près de 700 millions d'€ par an (hors période de crise). Quant au CNM, il a pu bénéficier d'une enveloppe nouvelle de 200 millions d'€ par an.

Comment serait financé ce Centre National des Artistes-Auteurs ? Aucune réponse. La raison en est simple : cet argent n'existe pas. Aucune nouvelle taxe sectorielle n'est envisageable (dit pudiquement par le Rapport Racine, cela donne : « la création de nouvelles taxes n'est pas la plus prometteuse »). Par ailleurs, l'argent des établissements publics déjà existants ne sera ni partagé ni redéployé. Et ceux qui vendraient la possibilité de financements importants par l'Etat sont soit intellectuellement malhonnêtes soit profondément naïfs. Dans tous les cas, on ne bâtit pas une nouvelle institution et une nouvelle politique sur du vent. Sans même évoquer le parcours du combattant qui pèse sur la mise en œuvre d'un tel projet (même quand il est utile et qu'il fait consensus). Pour ceux qui ont suivi la création par une loi du Centre National de la Musique, rappelons que l'idée a été publiquement formulée dès 2011, avant de se concrétiser en ....2020. Sans même non plus évoquer le coût financier d'une structure type Centre National. Ce sont plusieurs millions d'€, entre la masse salariale, les frais d'équipement, la location d'un lieu qui seraient engloutis chaque année.

Il est toujours étonnant de voir que ceux qui se réfèrent en permanence au Rapport Racine (dont la formule était que « les auteurs sont dans l'angle mort des politiques publiques ») formulent des propositions pour exclure davantage les problématiques propres aux auteurs des politiques publiques de la culture !

Enfin, ce Centre National remplirait un certain nombre de missions qui sont soit inopérantes soit déjà prises en charge par d'autres soit peuvent être portées par d'autres institutions.

Un observatoire ? Nul besoin d'avoir un tel Centre national pour se doter d'un observatoire alors que les établissements publics relevant du ministère de la Culture ont développé des outils d'étude (et la SACD y participe également : <https://www.sacd.fr/une-etude-cnc-sacd-sur-lecriture-de-longs-metrages-et-de-series-francais> ) et que le Ministère est doté d'un département des études et des statistiques armé pour mener ces travaux. Il est par ailleurs toujours utile de disposer d'expertises sectorielles car l'économie de chaque secteur est spécifique et rejaille sur les réalités, les pratiques contractuelles et de rémunération vécues par les auteurs.

Un portail d'information ? Nul besoin de créer un établissement public pour se doter d'un portail d'information.

Un service de médiation ? L'expérience prouve qu'il est préférable d'avoir autour de la table des professionnels et des experts de chaque secteur pour réussir des médiations. En audiovisuel, l'AMAPA qui réunit auteurs et producteurs propose déjà un tel service.

Un pôle de négociations collectives ? Non merci. Là encore, les négociations entre les auteurs et leurs contractants (sur le champ de la SACD, il s'agit des producteurs) doivent s'élaborer sur des bases sectorielles (aucun scénariste n'a par exemple jamais remis en cause les négociations en cours qui sont particulièrement sectorielles car nous menons deux discussions en parallèle, l'une avec les producteurs audiovisuels, l'autre avec les producteurs de cinéma, deux secteurs aux pratiques et aux mécanismes d'amortissement du coût des films très distinctes) et être encadrées par les pouvoirs publics pour faire peser une pression utile.

Un fond de soutien à la création ? Non, il est préférable que les établissements publics (et/ou le Ministère), qui ont les ressources financières nécessaires, renforcent leurs politiques de soutien à la création.

On pourrait continuer la liste des récriminations à faire ou des inutilités à pointer du doigt mais, en résumé, c'est une proposition sans queue ni tête et qui, mise en pratique, conduirait à ce que la prise en compte des auteurs dans les politiques publiques de la culture soit dégradé et affaibli.

Dans le contexte actuel, où il est nécessaire de se mobiliser pour trouver de nouveaux soutiens financiers de l'Etat en faveur des auteurs à la suite du couvre-feu, pour soutenir l'adoption des directives européennes favorables aux auteurs, après un nouveau retard du Parlement, pour proposer des mesures afin de faire contribuer les plateformes numériques au financement de la création, pour relancer les négociations professionnelles afin de mieux protéger les auteurs (oui, la SACD y est particulièrement impliquée et elle y est à sa place !), pour défendre le financement de la culture dans les budgets européens, et tant d'autres démarches encore, il est tout de même grave et regrettable de devoir consacrer tant de temps, après plusieurs heures déjà passées en réunion, à revenir sur de telles propositions.